



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-048

Nombre de conseillers  
en exercice 19

Présents 11

Votants 17

L'an deux mille vingt deux,  
le vingt quatre du mois d'octobre  
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent-  
sur-Saône, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques  
DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022

**Présents** : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTHIER et MELLAC, Adjoint ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, et MM. CHAREYRE (absent pour ce vote - parti à 19h20 en donnant pouvoir à Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale), MACQUET (arrivé à 19h20 – présent pour ce vote), Conseillers Municipaux.

**Excusés** : Monsieur Jean BARBOSA, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe ; Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Hakima MELLAC, Adjointe ; Madame Myriam CAÏCEDO.

**Absent** : Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal.

\*\*\*\*\*

OBJET :

TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES DE COMMANDE PUBLIQUE VIA  
L'APPLICATION @CTES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les délibérations du Conseil Municipal en dates des 13/03/2009 et 16/05/2014 actant  
la télétransmission des acte administratifs et des actes soumis au contrôle de légalité,  
Considérant la réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril  
2016,

Reçu en Préfecture le  
- 1 DEC. 2022

Certifié exécutoire le  
- 1 DEC. 2022

Publié ou notifié le  
- 1 DEC. 2022

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Préfecture de l'Ain un avenant relatif à  
la télétransmission des actes de commande publique ainsi que des documents de  
procédure afférents via l'application @ctes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 25 octobre 2022

Pour copie conforme, en mairie le 25 novembre 2022

Le Maire  
Jacques DOUSSOT

Le Maire  
Jacques DOUSSOT